

Sujet : [INTERNET] Observations - Enquête publique Restauration des milieux aquatiques Rhonne, Orne, Vézanne, Fessard

De : Damien NOEL <[REDACTED]>

Date : 23/11/2020 17:16

Pour : "pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr" <pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>

Bonjour,

Par la présente, j'émet un **avis défavorable à l'objectif 1-B** du projet de travaux : "Identifier les obstacles à la continuité écologique, réduire leurs impacts et rouvrir de nouveaux axes de migration piscicole".

Et notamment à l'action 4 associée, pour laquelle on lit "**Effacement complet à privilégier en l'absence d'usage avéré**".

Or, un seuil a toujours au moins un usage : augmentation du volume d'eau permanent en surface, recharge de la nappe d'accompagnement, limitation des effets des crues par expansion vers le lit majeur, refuge pour la faune aquatique lors d'étiages sévères, diversification des faciès d'écoulement... sans compter les usages strictement humains via le prélèvement/la dérivation de l'eau et les services sociétaux associés.

Ainsi, cet objectif se révèle en contradiction avec les objectifs 1-A (diversification des habitats/écoulements), 1-C (diversifier les habitats naturels, reconnecter les nappes d'accompagnement, réduire les risques pollution/qualité, sécheresse, inondation) et 1-D (améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau).

Par ailleurs, pour chaque action, le détail de l'évaluation du programme d'action n'est pas donné, ce qui prévient tout suivi clair et transparent du programme dans la durée.

Enfin, aucune action ne concerne la réduction des pollutions (domestiques, agricoles, industrielles) sur les bassins versants concernés, ce qui est très regrettable car ceci représente le levier d'action le plus important pour restaurer efficacement les milieux aquatiques.

Merci pour la prise en compte de ces observations.

Bien cordialement,
Damien Noel



Garanti sans virus. www.avast.com